Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-165-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

N° 2020-165

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *3*

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme PERRON

Absents : *2*

M. GALIN, Mme BENHSAINE

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-165-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Acompte sur la subvention 2021 accordée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).
Délibération n° 2020-165

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 pour les Communes,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que le vote de la subvention 2021 à l'association CEPV (Comité d'Entraide du Personnel Villepintois) interviendra lors de l'adoption du Budget Primitif de la Ville en avril 2021,

Considérant que l'association devra honorer des dépenses lors du 1er trimestre 2021,

Après avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 02 décembre 2020,
Après avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention 2021 allouée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

ARTICLE 2 : Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice 2021 (article 6574).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-165-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

ARTICLE 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201212-2020-165-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-165

Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : II - *AFFAIRES FINANCIERES*
3 - Acompte sur la subvention 2021 accordée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

En 2021, la Ville de Villepinte, conformément à la règlementation en vigueur, prévoit de voter son Budget Primitif 2021 avant le 30 avril 2021.

Pour permettre au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV) de faire face aux dépenses prévues lors du 1er trimestre 2021, il est proposé d'accorder, dans le cadre du Budget Primitif 2021, un acompte de 50 000 € sur la subvention de fonctionnement 2021.

Pour mémoire, la subvention 2020 allouée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV) était de 210 000 €.

Il convient de préciser que les relations entre la Commune et l'Association sont fixées par une convention adoptée par le Conseil Municipal du 02 février 2011.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le versement d'un acompte de 50 000 € sur la subvention 2021 allouée au Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

Avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 02 décembre 2020.
Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.